

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 17891 Numéro SIREN : 753 665 843 Nom ou dénomination : 5 M VENTURES REGIE
--

Ce dépôt a été enregistré le 28/09/2018 sous le numéro de dépôt 94907

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 28-09-2018

N° DE DEPOT : 094907

N° GESTION : 2012B17891

N° SIREN : 753665843

DENOMINATION : 5 M VENTURES REGIE

ADRESSE : 6 rue du Général Clergerie 75116 Paris

MILLESIME : 2017

5M VENTURES REGIE

6 RUE DU GENERAL CLERGERIE

75116 PARIS

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2017

Luigi Cocchi
le 27/09/2018


BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
Comptes de Régularisation	Autres immobilisations financières						
	Total II						
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
Comptes de Régularisation	Clients et comptes rattachés	1 008 623		1 008 623	425 545	583 078	137.02
	Autres créances	232 650		232 650	74 049	158 601	214.18
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités				21 204	21 204	100.00
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	1 241 273		1 241 273	520 798	720 475	138.34
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 241 273		1 241 273	520 798	720 475	138.34

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 500) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	1 500	1 500		
	Réserves Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves				
	Report à nouveau	13 013	721	12 292	NS
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	10 474	12 292	22 766	185.21
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	1 038	11 513	10 474	90.98
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	17 513		17 513	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	1 105 773 116 486	467 679 62 093	638 094 54 393	136.44 87.60
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	2 539	2 539		
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	1 242 311	532 311	710 000	133.38
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 241 273	520 798	720 475	138.34

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 242 311

532 311

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	502 545	807 794	1 310 339	321 139		989 200	308.03
Chiffre d'affaires NET	502 545	807 794	1 310 339	321 139		989 200	308.03
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits			29	9		20	218.09
Total des Produits d'exploitation (I)			1 310 368	321 149		989 220	308.03
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			1 298 515	313 429		985 086	314.29
Impôts, taxes et versements assimilés			1 090	793		297	37.45
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			1	33		32	98.27
Total des Charges d'exploitation (II)			1 299 606	314 255		985 351	313.55
I - Résultat d'exploitation (I-II)			10 762	6 893		3 869	56.13
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)				
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	10 762	6 893	3 869	56.13
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		57 615	57 615	100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII		57 615	57 615	100.00
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	288	76 800	76 512	99.62
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	288	76 800	76 512	99.62
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	288	19 185	18 897	98.50
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	1 310 368	378 763	931 605	245.96
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 299 894	391 055	908 839	232.41
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	10 474	12 292	22 766	185.21

* Y compris Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 241 272.85 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 310 339.19 Euros et dégageant un bénéfice de 10 474.25 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- Transfert du siège social de la Société en septembre 2017, 5M Ventures Régie étant désormais domiciliée au 6, rue du Général Clergerie 75116 Paris.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 À L123-28), du règlement ANC N° 2016-07 du 26/12/2016 applicable aux exercices clos à partir du 31/12/2016 et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Information relative à l'Impôt sur les sociétés

Depuis l'exercice ouvert au 1er janvier 2016, la Société est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe 5M Ventures.

Dans le cadre de la convention d'intégration fiscale, chaque société supporte une charge d'impôt déterminée comme en l'absence d'intégration. Le différentiel d'impôt réalisé, entre la charge d'impôt du groupe ainsi constitué et la charge d'impôt telle qu'elle aurait été déterminée si chaque société avait été imposée séparément, est constatée en résultat dans les comptes de la société mère.

Information relative au chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué principalement des ventes de campagnes de publicité (et des commissions associées), de commissions sur achats d'espace de la part des clients et de commissions d'apporteurs d'affaires.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres titres immobilisés			592 400
TOTAL			592 400
TOTAL GENERAL			592 400

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres titres immobilisés	592 400			
TOTAL	592 400			
TOTAL GENERAL	592 400			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	1 008 623	1 008 623	
Taxe sur la valeur ajoutée	217 929	217 929	
Groupe et associés	14 721	14 721	
TOTAL	1 241 273	1 241 273	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	17 513	17 513		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 105 773	1 105 773		
Taxe sur la valeur ajoutée	116 225	116 225		
Autres impôts taxes et assimilés	261	261		
Autres dettes	2 539	2 539		
TOTAL	1 242 311	1 242 311		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	1.0000	1 500			1 500

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances sont initialement comptabilisées à leur valeur nominale. A chaque clôture, la Société apprécie au cas par cas, en fonction du risque encouru, leur valeur recouvrable.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nominale de la créance, une provision est constatée pour le montant de la différence.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	15 562
Total	15 562

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 480
Dettes fiscales et sociales	261
Total	12 741

Charges et produits constatés d'avance

Néant.

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Autres créances	14 721		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36 686		

Variation des capitaux propres

<i>Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice</i>		<i>Solde</i>
Capitaux propres avant répartition		-11 513
<i>Variations en cours d'exercice</i>	<i>En moins</i>	<i>En plus</i>
- Résultat de l'exercice		10 474
<i>Situation à la clôture de l'exercice</i>		<i>Solde</i>
Capitaux propres avant répartition		-1 038

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

Néant.

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

Néant.

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Néant.

Engagements reçus

Néant.

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Néant.

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Non applicable.

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Charges exceptionnelles		
- Charges diverses sur exercice antérieur	288	
Total	288	

5M VENTURES REGIE
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 1.500 euros
Siège social : 6, rue du Général Clergerie - 75116 Paris
753 665 843 RCS Paris

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 27 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, et le vingt-sept septembre,

La société 5 M VENTURES, société par actions simplifiée au capital de 65.420 euros, dont le siège social est situé 6, rue du Général Clergerie - 75116 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 752 795 278, représentée par son président, la société Montague Management Consulting, elle-même représentée par M. Christophe Montague,

Associée unique de la société 5M VENTURES REGIE, plus amplement décrite ci-dessus,

A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établis par le Président,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES :

- Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Affectation des résultats de cet exercice ;
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017 et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 10.474 Euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

En conséquence, l'associé unique donne au Président en fonction au cours de l'exercice quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 10.474 euros de la manière suivante :

ORIGINE :

Résultat bénéficiaire de l'exercice : 10.474 Euros

AFFECTATION :

Au compte Report à Nouveau débiteur, soit 10.474 Euros

Le solde du compte « Report à Nouveau » s'élèvera à (2.539) Euros après affectation du résultat.

Conformément à l'article 243 bis du CGI, l'associé unique prend acte qu'aucune somme n'a été distribuée à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices.

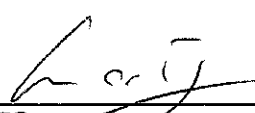
TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, l'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, mentionnant les conventions de la nature de celles visées à l'article L. 227-10 et suivants du Code de commerce, conclues au cours de l'exercice, décide d'approuver le contenu dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.



5M VENTURES

Représentée par Montague Management Consulting

Représentée par M. Christophe Montague



CBV Conseil

5 M VENTURES REGIE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS AU 31/12/2017

5 M VENTURES REGIE
SASU au capital de 1 500 €
Siège social : 6 rue du Général Clergerie
75116 PARIS

R.C.S PARIS : 753 665 843

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2017

A l'Associé

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SASU 5 M VENTURES REGIE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SASU 5 M VENTURES REGIE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du le Président et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SASU 5 M VENTURES REGIE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

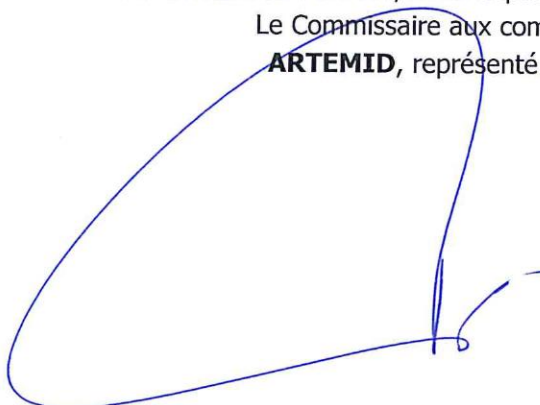
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à LEVALLOIS-PERRET, le 12 Septembre 2018

Le Commissaire aux comptes

ARTEMID, représenté par



Christian VAINGNEDROYE

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	1 008 623		1 008 623	425 545	583 078	137.02
	Autres créances	232 650		232 650	74 049	158 601	214.18
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités				21 204	21 204	100.00
	Charges constatées d'avance (3)						
Total III		1 241 273		1 241 273	520 798	720 475	138.34
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
Primes de remboursement des obligations (V)							
Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 241 273		1 241 273	520 798	720 475	138.34

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2017	Exercice N-1 31/12/2016	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 500) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	1 500	1 500		
	Réserves Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves				
	Report à nouveau	13 013	721	12 292	NS
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	10 474	12 292	22 766	185.21
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	1 038	11 513	10 474	90.98
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	17 513		17 513	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	1 105 773 116 486	467 679 62 093	638 094 54 393	136.44 87.60
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	2 539	2 539		
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	1 242 311	532 311	710 000	133.38
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 241 273	520 798	720 475	138.34

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 242 311 532 311

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	502 545	807 794	1 310 339	321 139	989 200	308.03
Chiffre d'affaires NET	502 545	807 794	1 310 339	321 139	989 200	308.03
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits			29	9	20	218.09
Total des Produits d'exploitation (I)			1 310 368	321 149	989 220	308.03
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			1 298 515	313 429	985 086	314.29
Impôts, taxes et versements assimilés			1 090	793	297	37.45
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			1	33	32	98.27
Total des Charges d'exploitation (II)			1 299 606	314 255	985 351	313.55
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			10 762	6 893	3 869	56.13
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2017 12	31/12/2016 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)				
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	10 762	6 893	3 869	56.13
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		57 615	57 615	100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII		57 615	57 615	100.00
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	288	76 800	76 512	99.62
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	288	76 800	76 512	99.62
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	288	19 185	18 897	98.50
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	1 310 368	378 763	931 605	245.96
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 299 894	391 055	908 839	232.41
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	10 474	12 292	22 766	185.21

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 241 272.85 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 310 339.19 Euros et dégageant un bénéfice de 10 474.25 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- Transfert du siège social de la Société en septembre 2017, 5M Ventures Régie étant désormais domiciliée au 6, rue du Général Clergerie 75116 Paris.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 À L123-28), du règlement ANC N° 2016-07 du 26/12/2016 applicable aux exercices clos à partir du 31/12/2016 et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Information relative à l'Impôt sur les sociétés

Depuis l'exercice ouvert au 1er janvier 2016, la Société est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe 5M Ventures.

Dans le cadre de la convention d'intégration fiscale, chaque société supporte une charge d'impôt déterminée comme en l'absence d'intégration. Le différentiel d'impôt réalisé, entre la charge d'impôt du groupe ainsi constitué et la charge d'impôt telle qu'elle aurait été déterminée si chaque société avait été imposée séparément, est constatée en résultat dans les comptes de la société mère.

Information relative au chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué principalement des ventes de campagnes de publicité (et des commissions associées), de commissions sur achats d'espace de la part des clients et de commissions d'apporteurs d'affaires.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres titres immobilisés			592 400
TOTAL			592 400
TOTAL GENERAL			592 400

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres titres immobilisés	592 400			
TOTAL	592 400			
TOTAL GENERAL	592 400			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	1 008 623	1 008 623	
Taxe sur la valeur ajoutée	217 929	217 929	
Groupe et associés	14 721	14 721	
TOTAL	1 241 273	1 241 273	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	17 513	17 513		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 105 773	1 105 773		
Taxe sur la valeur ajoutée	116 225	116 225		
Autres impôts taxes et assimilés	261	261		
Autres dettes	2 539	2 539		
TOTAL	1 242 311	1 242 311		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	1.0000	1 500			1 500

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances sont initialement comptabilisées à leur valeur nominale. A chaque clôture, la Société apprécie au cas par cas, en fonction du risque encouru, leur valeur recouvrable.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nominale de la créance, une provision est constatée pour le montant de la différence.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	15 562
Total	15 562

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 480
Dettes fiscales et sociales	261
Total	12 741

Charges et produits constatés d'avance

Néant.

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Autres créances	14 721		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36 686		

Variation des capitaux propres

<i>Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice</i>		<i>Solde</i>
Capitaux propres avant répartition		-11 513
<i>Variations en cours d'exercice</i>	<i>En moins</i>	<i>En plus</i>
- Résultat de l'exercice		10 474
<i>Situation à la clôture de l'exercice</i>		<i>Solde</i>
Capitaux propres avant répartition		-1 038

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

Néant.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 5.000 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 3.200 euros,
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les Services Autres que la Certification des Comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : néant.

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

Néant.

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Néant.

Engagements reçus

Néant.

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Néant.

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Non applicable.

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Charges exceptionnelles		
- Charges diverses sur exercice antérieur	288	
Total	288	